

Délibération n° 2026-09-05-D
Partenariat et mise en place de mutuelles communales

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil : 10 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 11

Le Maire : Thierry RAMONET,

Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU

Les Conseillers : Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Joël PENCREAC'H, Denis LEDAN, Elodie MIOSSEC, Alexandre BERTHE, Gisèle LE ROUX.

Étaient excusés : 4

Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Stéphane PENGUILLY, Camille ORIGAL et Aline IMPIERI.

Avait donné pouvoir :

Katell FAUJOUR conseillère a donné pouvoir à M RAMONET Thierry

Aline IMPIERI conseillère a donné pouvoir à MIOSSEC Elodie

Camille ORIGAL conseillère a donné pouvoir à Mme SAINT BLANCARD Céline

Secrétaire de séance :

Mme Gaëlle CARIOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Partenariat et mise en place de mutuelles communales

Rapporteur : M. Thierry RAMONET, Maire

Le Maire explique qu'afin de favoriser l'accès aux soins et d'améliorer le pouvoir d'achat, la commune souhaite permettre à ces habitants d'accéder à une complémentaire santé moins couteuse. Le recours au contrat collectif d'une mutuelle communale peut ainsi permettre d'accéder à une meilleure couverture avec des tarifs et des garanties négociés collectivement. Après un appel à manifestation d'intérêt auprès trois assureurs, deux assureurs (Groupama et Mutualia) ont répondu favorablement et transmis des projets de conventions de partenariat ainsi que leurs argumentaires.

Ces deux assureurs invitent les habitants à une réunion d'information destinée à présenter leurs mutuelles, le Mercredi 21 octobre à 18h30 à la salle du P.R.J. Cette réunion permettra de découvrir les offres de mutuelle santé proposées, les avantages d'une mutuelle communale et les différentes formules disponibles. Les habitants pourront ainsi poser leurs questions et bénéficier de renseignements personnalisés afin de trouver la couverture la plus adaptée à leur situation et à leurs besoins.

Délibération n° : **2026-06-05-D**

Aucune participation financière n'est demandée à la commune, en contre- partie de ce service offert à la population.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat proposées entre la commune de Saint Sauveur et les assureurs Groupama et Mutualia,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ces conventions ainsi que tout autre document y afférent.

DÉCIDE/VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 24 septembre 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance

Thierry RAMONET



Mme Gaëlle CARIOU

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Gaëlle Cariou, is written over a faint circular stamp.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.